



RÈGLEMENTS & SPÉCIFICATIONS 2022

Sport Compacte Élite

Mise à jour : 10 Janvier 2022

Table des matières

| | Page | |
|-------------------|---|--------------|
| Section 1 | Voitures acceptées, châssis et carrosserie | 2 |
| Section 2 | Cage protectrice | 3 |
| Section 3 | Plancher | 4 |
| Section 4 | Capot | 5 |
| Section 5 | Portière | 6 |
| Section 6 | Aileron | 7 |
| Section 7 | Rétroviseur | 8 |
| Section 8 | Suspension | 9 |
| Section 9 | Ressorts et amortisseurs | 10 |
| Section 10 | Roues | 11 |
| Section 11 | Pneus | 12 |
| Section 12 | Longueur, largeur et hauteur | 13 |
| Section 13 | Poids avec pilote à bord | 14 |
| Section 14 | Moteur | 15-16 |
| Section 15 | Position du moteur et supports | 17 |
| Section 16 | Transmission, torque, embrayage | 18 |
| Section 17 | Différentiel, driving shaft (ou s'applique) | 19 |
| Section 18 | Antigel | 20 |
| Section 19 | Radiateur, éventail | 21 |
| Section 20 | Pompe à essence, refroidisseur | 22 |
| Section 21 | Réservoir à essence | 23 |
| Section 22 | Essence permise | 24 |
| Section 23 | Système d'échappement, manifolds | 25 |
| Section 24 | Freins | 26 |
| Section 25 | Lettrage et apparence | 27 |
| Section 26 | Radios-émetteurs | 28 |
| Section 27 | Transpondeurs | 29 |
| Section 28 | Équipements sécuritaires | 30 |
| Section 29 | Attribution des numéros | 31 |
| Section 30 | Attribution des points | 32 |
| Section 31 | Immatriculation | 33 |
| Section 32 | Autocollants | 34 |
| Section 33 | Droit de participation | 35 |
| Section 34 | Avis important | 36 |
| Section 35 | Schéma | 37 |
| Section 36 | Contacts | 38 |
| Section 37 | Amendements | 39 |

1. Voitures acceptées, châssis et carrosserie

1.1. Voitures

Voiture de type berline à 2 ou 4 portes "passager" complète, n'ayant pas plus de 150 HP. Traction et propulsion acceptées. PAS de 4 roues motrices, PAS de 4 roues directionnelles et PAS de turbo (Forced induction).

Les voitures suivantes sont aussi acceptées :

- Chevrolet Cavalier 1995 à 2005, 2.2 et 2.4 litres
- Chevrolet Cobalt 2005 à 2008, 2.2 litres L61 de 145hp et 148hp
- Honda Civic 2006 à 2011, 1.8 litre R18a de 140hp
- Mazda 3 2003 à 2009, 2.0 litres de 148hp
- Ford Focus 1998 à 2010, 2.0 litres, Duratec 136hp et 140hp

Les autres voitures peuvent avec l'accord des dirigeants de la classe faire un swap et mettre une des mécaniques mentionnées dans leur véhicule pour avoir un maximum de 150 HP.

Les Honda qui veulent faire un swap de plus de 120 hp peuvent mettre un D16Z6, et D16Y8. Les mécaniques moins fortes qui voudraient rouler une partie de ces mécanique (ex : intake de D16Y8 sur un D16Y7) devraient rouler le poids de la mécanique la plus performante.

1.2. Carrosserie

La carrosserie doit avoir son apparence originale avec ses pièces d'origine tel le capot, couvercle de coffre arrière, grille, etc.

Toute modification autre que celles permises au présent règlement qui pourrait changer l'apparence ou donner tout avantage est interdite. Toutes moulures, poignées de portes, lumières, accessoires de verre et de plastique doivent être enlevés, à l'exception du pare-brise et de la grille.

Dédoublage de la carrosserie, si effectué à la satisfaction des officiels, accepté.

Toutes les ouvertures laissées par l'enlèvement de pièces et/ou la corrosion doivent être bouchées avec de la tôle en acier ou aluminium.

Le pare-brise doit être d'origine en bon état ou en "lexan". Il est permis d'installer des vitres de côté et arrière en "lexan" (aucun autre matériau accepté). Vitres latérales-arrières bouchées avec de la tôle interdit.

La carrosserie doit être à sa place originale sur le châssis.

Le "cowl dash" doit être original et complètement étanche.

Le mur arrière ou plancher séparant l'habitacle du réservoir d'essence doit être complètement étanche.

1.3. Châssis

Le châssis utilisé doit être le châssis original de la carrosserie de la voiture. Les unités (unit) avant et arrière doivent être originales. Il est permis d'installer des barres pour relier la partie avant à la partie arrière du châssis et de gauche à droite en haut des tourelles pour renforcer la partie avant et arrière de celui-ci. Les tourelles originales peuvent être renforcées ou allégées, mais doivent être à leur place originale.

2. Cage protectrice

Cage complète obligatoire, construite avec des barres en acier d'un minimum de 1.5" x 0.095" (dans tous les cas). **VOIR SCHÉMA**

Un minimum de 3 barres horizontales soudées directement aux poteaux de coin de la cage dans les portes du pilote et du passager.

Un "X" dans la porte côté passager est accepté. **VOIR SCHÉMA**

Une tôle d'un minimum 22 gauges doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote.

TOUTE CAGE CONSTRUITE AVEC DES BARRES NON-CONFORMES SERA REFUSÉE

3. Plancher

Le plancher de la voiture doit être à son emplacement original et complet. Il est obligatoire de réparer les planchers originaux endommagés ou permis de les renforcer ou de les remplacer complètement en utilisant des tôles minimum 20 gauges. Dans tous les cas, lors de ces modifications le plancher doit demeurer à son emplacement original.

Il est permis de pratiquer une ouverture dans le plancher arrière pour permettre l'installation d'une « fuel cell » en remplacement du réservoir original dans le cas où ce dernier est situé en avant des roues arrières. Dans ce cas, il est obligatoire d'installer un boîtier parfaitement étanche pour recouvrir la « fuel cell ».

Il est permis d'enlever le plancher du coffre arrière pour l'installation de la « fuel cell », dans ce cas, le mur arrière doit être parfaitement étanche.

4. Capot

Le capot doit être original de la voiture. Aucune modification. "Aucun scoop fonctionnel".
Dédoulement accepté. Attaches sécuritaires de capots obligatoires.

5. Portière

Toutes les portières doivent être boulonnées, soudées ou attachées solidement à la satisfaction des inspecteurs.

6. Aileron

Choix libre en tôle, métal ou fibre de verre. Celui-ci doit être installé de façon esthétique, à la satisfaction de l'inspecteur technique, ne pas dépasser la largeur de la carrosserie et la hauteur du toit.

7. Rétroviseur

Un seul miroir intérieur, centré au centre du pare-brise accepté. PAS de miroirs extérieurs. PAS de miroir intérieur dans les portes, pilote avec un HANS, petit miroir dans la porte intérieure accepté.

8. Suspension

Toutes les pièces de la suspension doivent être originales sans aucune modification, sauf si mentionné comme permis au présent règlement. Il est permis d'installer des barres de gauche à droite en haut des tourelles pour renforcer la partie avant et arrière.

8.1. Points d'attaches de suspension

Il est permis d'incliner les roues avant. Pour les McPherson, il est permis de *slotter* les trous du haut de la tourelle.

Tables de suspension d'origine ou de remplacement de même configuration et non-ajustables avec composantes d'origine ou de remplacement moins dispendieuses en autant que celles-ci s'installent sans altérer la pièce d'origine.

Table ajustable (du haut seulement) PERMISE pour des besoins d'alignement, le tread width ne doit pas être modifié.

Il est permis de raccourcir la table du haut du côté droit. Également permis de "chauffer" ou raccourcir les "knuckles" (spindle) pour incliner les roues avant. Il est permis de percer l'emplacement de la *tie rod*.

Interdit de « slotter » les tables et/ou les attaches.

Utilisation de camber bolts comme celles illustrées ci-dessous permises (au prix suggéré d'approximativement 25\$ pour le kit complet). PAS de ball joints ajustables.

Interdit d'allonger les tables du bas pour l'inclinaison des roues. Il est permis d'incliner les roues arrière d'un maximum de 3". Tables du haut (os de chien ajustable acceptés).

9. Ressorts et amortisseurs

Tout ressort et amortisseur doit être en vente libre chez un détaillant québécois. Le compétiteur est responsable de prouver l'origine et spécifications des dites pièces.

9.1. RESSORTS

Les ressorts peuvent être remplacés par de plus résistants ou de compétition. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches originales de la voiture utilisée.

9.2. AMORTISSEURS

Amortisseurs équivalents aux amortisseurs d'origine de la voiture et dont le prix est aussi équivalent au prix de détail des amortisseurs d'origine de la voiture utilisée. Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches originales de la voiture utilisée. PAS d'amortisseurs (shock) ajustables. Pas d'amortisseurs de course.

***** Voir amendements, section 37, page 39. *****

10. Roues

Roues de 14 ou 15 pouces de diamètre de même configuration que les roues d'origine de la voiture, c'est-à-dire que le « tradwidth » de la voiture doit demeurer d'origine à gauche et maximum offset de 1 ¼ " de chaque côté.

Rallye Wheel ou Mag obligatoire à droite en avant.

Roues ou " spacer " permettant d'élargir de 1 ¼ " l'empattement original de chaque côté de la voiture acceptées.

Roues de 7 pouces de largeur en acier acceptées avec un minimum de 4 pouces de « backspace »,

11. Pneus

- 11.1. La voiture doit être munie de 4 pneus Falcon Azenis de même diamètre
- 11.2. Pas de trempage des pneus ou application de substance illicite ou traitement extérieur ou intérieur sur les pneus sous peine de disqualification.
- 11.3. Les pneus ainsi que leur date d'achat seront répertoriés lors de leur acquisition et SEULS les pneus listés sur la liste personnelle de chaque VOITURE pourront être sur la voiture en course ou lors des inspections d'après course. Toute voiture munie d'un pneu non-inscrit sur sa fiche sera disqualifiée.
- 11.4. Quantité de pneus, 6 pneus Falcon Azenis neufs inscrits par pilotes pour la saison 2022. La direction pourra permettre l'acquisition de pneus supplémentaires lors d'un programme spécial (ex. : Shoot out et/ou programme double).
- 11.5. Advenant une crevaison, cette dernière devra être constatée par un officiel directement à la sortie de la piste.
- 11.6. Tout pneu supplémentaire non-listé sera autorisé exclusivement pour pratiquer.

***** Voir amendements, section 37, page 39. *****

12. Longueur, Largeur et hauteur

L'empattement doit être original de la voiture. Différence de 1 ¼ " toléré de chaque côté de la voiture. Le "trade width" doit être conforme à l'art.:10 ci-haut. Garde au sol avec le pilote : Minimum 4". Aucun obstacle ne doit entraver le passage du bloc de vérification sous la voiture, ces obstacles comprennent les têtes de boulons, pesées, tuyau d'échappement, etc. Bavettes avant de hauteur libre.

13. Poids avec pilote à bord

Le poids de voiture de la série SPORT COMPACTE est de 20.5 lbs par HP de 0 à 120 hp et 10 lbs par HP additionnel à partir de 121 HP (pour les véhicules pré approuvés). Selon les normes établies dans les catalogues reconnus de l'industrie automobile ou tout catalogue reconnu édité et publié par le fabricant de la voiture.

Pour les voitures de marques Cavalier et Sunfire, 4 cylindres de 120 hp et moins de 1995 à 2002, le poids minimum doit être de 2500 livres.

Le pilote a la responsabilité de fournir les informations sur le moteur utilisé. Si les données sont introuvables ou impossible d'avoir une garantie, le moteur utilisé (s'il est accepté) sera considéré comme la version la plus performante des possibilités et la voiture devra peser le poids équivalent.

DANS TOUS LES CAS: Minimum 1750 livres. Le poids établi par le règlement devra être inscrit sur le capot de la voiture. Tolérance 1% d'erreur.

20 points de pénalité pour le poids requis non-inscrit ou erroné sur le capot lors de l'inspection.

À partir de la 2^e course gagnée, ajout de 40 lbs à l'endroit désigné par les officiels et 20 lbs supplémentaires par victoire. Les pesées devront être peinturées en jaune et fixées avec 2 bolts d'un minimum de 3/8".

13.1. PESÉES ET RÉPARTITION DE POIDS avec le pilote à bord

La répartition du poids est maximum 56% à gauche (AUCUNE TOLÉRANCE). Les pesées ne devront pas être plus basses que le châssis et fixées avec deux "bolts" d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et portées le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Contrôle très sévère sur cet item.

Les pesées doivent **OBLIGATOIREMENT** être en plomb.

14. Moteur

Moteurs acceptés :

Tous les moteurs non-modifiés de 150 HP d'origine, selon les catalogues reconnus. Moteur "complet" d'origine avec toutes ses composantes d'origine du moteur utilisé, ex.: Un moteur "complet" de Sundance, Civic, ou autres modèles de l'année 1990 peut être installé dans une voiture du même modèle de l'année 1988, ou vice-versa. Aucun turbo.

Il est permis de conserver l'intake original du moteur de la voiture ainsi que le système électrique (ordinateur) lors de ces changements de moteurs. (Ceci ne s'applique pas pour les voitures dont le moteur de base excède 120 HP, ex : Acura, Néon et autres similaires).

Il est permis d'installer une mécanique complète et originale avec moteur de 150 HP et moins dans une voiture du même manufacturier, ex : moteur Honda dans un Acura, ou moteur de Sundance et/ou Horizon dans un Néon, et autres. Dans ces cas précis, le reste des composantes de la voiture utilisée devront être d'origine et soumises à la même réglementation que les autres voitures. De plus, la provenance du moteur et transmission devront être clairement mentionnés.

La direction se réserve le droit d'échanger la boîte électronique de toute voiture pour une d'origine de cette voiture ou une provenant d'une voiture identique concurrente.

AVIS CONCERNANT LES SWAP :

Les combinaisons permises mentionnées au présent règlement, que ce soit au niveau des intakes ou des échappements le sont à condition que ces combinaisons n'engendrent pas des résultats dépassant la limite des HP indiqués dans les catalogues reconnus pour le moteur utilisé. Le moteur, l'intake et le système électrique de remplacement doivent provenir d'un moteur du même manufacturier ne dépassant pas 150 HP. Il est de la responsabilité du pilote de faire la démonstration au besoin de la légalité de son installation.

14.1. CARBURATEUR / INTAKE

D'origine du moteur utilisé sans autre modification que le retrait de la palette de l'étrangleur et du "choke housing". AUCUN MACHINAGE, AUCUN "SPACER". Les seuls "intake" permis sont ceux d'origine de production du moteur ou de la voiture de 150 HP et moins utilisés. PAS de machinage, PAS de "match port", PAS de modification.

14.2. MOTEUR À INJECTION OU CARBURATEUR

Dans les deux cas, les systèmes doivent être d'origine du moteur ou de la voiture utilisée (aucun de compétition ou haute performance). **AUCUN AUTRE CROISEMENT** de pièces entre ces deux systèmes ne sera accepté.

14.3. ENTRÉE D'AIR

Filtre à air original ou remplacement de même qualité, ainsi que les filtres KN ne nécessitant aucune modification de l'installation originale. AUCUNE INSTALLATION NON ORIGINALE POUR ENTRÉE D'AIR FORCÉE. AUCUN RAM AIR et/ou "SCOOP" FONCTIONNEL SUR LE CAPOT. Les entrées d'air doivent être situées aux endroits originaux du modèle de la voiture, aucunes autres ouvertures acceptées.

14.4. TIMING CHAIN, DISTRIBUTEUR, ALLUMAGE, SYSTÈME ÉLECTRONIQUE, POMPE À HUILE

Tous les items ci-haut doivent être d'origine du moteur utilisé ou de la voiture.

14.5. CULASSES (têtes)

Les seules têtes permises sont celles qui sortaient d'origine du manufacturier avec le moteur utilisé, (exemple: moteur à injection avec têtes originales pour moteur à injection; moteur à carburateur avec têtes d'origine. Aucun croisement). Quoique certaines culasses sont inscrites dans des catalogues comme étant installables sur un moteur, celles-ci seront refusées si elles ne sortent pas d'origine de la ligne de montage sur le moteur utilisé.

CC MINIMUM permis dans la chambre à combustion: Jusqu'à 10% en bas des CC d'origine.

PLANAGE permis jusqu'à la limite des CC permis.

Tous genres de "porting", déburrage et polissage sont strictement interdits, ainsi que tout autre traitement. Toute tête modifiée de quelque façon que ce soit est interdite.

14.6. JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ (GASKETS)

D'origine du moteur ou similaire de même épaisseur.

14.7. CULBUTEURS

D'origine ratio du moteur.

14.8. SOUPAPES (VALVES)

D'origine du moteur (ou jobber de remplacement), "Retainers" en acier d'origine seulement, dans tous les cas. PAS de "guide plate", PAS de têtes hautes performance. Pas de shims additionnels sous les springs autres que les originaux.

14.9. BLOC MOTEUR

D'origine du manufacturier de la voiture utilisée. Perçage du bloc permis jusqu'à 0.030", **INTERDIT DE "DECKER". (MACHINER)**

14.10. PISTONS, RODS, VILEBREQUIN, ARBRE À CAMES

Doivent tous être d'origine du moteur utilisé SANS AUCUNE modification. La même règle s'applique à toutes les autres pièces composantes du moteur. **LE NOMBRE DE CC ET DE HP DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT SUR LE CAPOT DE LA VOITURE.**

14.11. PAN À L'HUILE, COOLER À L'HUILE

Usage libre au choix.

14.12. POMPE À EAU, POULIE

Pièces d'origine du moteur utilisé seulement.

15. Position du moteur et supports

Dans tous les cas, le moteur doit être à sa position originale. Supports libres.

16. Transmission, torque, embrayage

Transmission automatique d'origine du constructeur de la voiture non-modifiée et torque d'origine non-modifiée, sauf pour l'installation d'un refroidisseur (cooler) à transmission.

Transmission manuelle d'origine du constructeur et embrayage (clutch) d'origine de la transmission et non modifiée.

Les transmissions doivent être complètes avec toutes les vitesses (1-2-3-4) et la renverse. VOLANT (flywheel) d'origine du constructeur. **PAS de pièces de compétitions.** Il est permis d'interchanger les "gears" dans les transmissions à condition qu'elles soient remplacées par des "gears" d'origine du même constructeur. Ces «gears» doivent être de la même vitesse (ex. : 2e vitesse pour remplacer une 2e vitesse, 3e pour une 3e, etc.) et doivent être d'origine de série utilisées dans des transmissions de voitures vendues par des concessionnaires nord-américains. PAS d'importation de «gears » utilisées dans des voitures produites et vendues sur d'autres continents. Le pilote a le fardeau de la preuve et doit être en mesure d'informer les inspecteurs de la provenance des pièces utilisées.

***** Voir amendements, section 37, page 39. *****

17. Différentiel, driving shaft (ou s'applique)

D'origine de la voiture. PAS de driving shaft en aluminium.

18. Antigel

L'usage d'antigel est strictement interdit. Eau obligatoire. Water Wetter fortement suggéré.

19. Radiateur, éventail

Le radiateur doit être installé à son endroit original. Il est permis d'installer un radiateur autre que celui d'origine à condition que l'installation soit faite de façon sécuritaire, à la satisfaction des officiels.

Récipient de trop-plein (overflow) suggéré. Celui-ci doit être installé sous le capot à la base du pare-brise. Usage libre de l'éventail (fan) d'origine ou électrique.

20. Pompe à essence, ligne à essence, refroidisseur

Aucune autre que celle d'origine ou remplacement similaire acceptée. PAS de pompe haute pression ou haut débit. Pompe à gaz électrique permise avec "kill switch". Ligne à gaz d'origine ou en matériau similaire installée sous le plancher, les lignes à essence et à freins dans l'habitacle doivent passer dans un tunnel en métal parfaitement étanche et être installées de façon sécuritaire à la satisfaction de l'inspecteur-chef qui a le dernier mot dans tous les cas.

21. Réservoir à essence

D'origine ou "fuel cell" Homologué (fortement recommandé) accepté.

Le réservoir doit être installé de façon sécuritaire à la satisfaction de l'inspecteur à hauteur minimale égale au plancher pour les réservoirs installés à l'endroit original (il est permis de découper le plancher pour les « fuel cell » installées en avant de l'essieu arrière).

Les réservoirs installés derrière l'essieu arrière devront avoir une hauteur minimum de 8" du sol. Arceau de sécurité fortement recommandé installé à un minimum de 7" du sol.

Dans tous les cas, le réservoir doit être isolé de l'habitacle par un mur ou boîtier étanche tout en conservant le reste du plancher original ou refait dans le cas des réservoirs en avant de l'essieu arrière. Il est permis d'enlever le plancher en arrière du réservoir dans tous les cas.

22. Essence permise

Essence 91 octane maximum, aucun additif.

23. Système d'échappement, manifolds

SILENCIEUX OBLIGATOIRES. "Manifold" en acier d'origine du moteur ou de la voiture utilisée. PAS de headers (sauf pour les voitures munies à l'origine). Tous devront se conformer aux normes de bruit en vigueur aux différentes pistes. Toutes les voitures au-dessus de 96 DB aux endroits où la loi est appliquée devront prendre les dispositions nécessaires pour abaisser leur niveau de son en bas de 96 DB.

24. Freins

Installation d'origine et fonctionnelle aux 4 roues. Tout le système doit être d'origine du véhicule utilisé. PAS de drillage artisanal de rotors. Rotors d'origine et rotors ventilés fabriqués par des manufacturiers reconnus de prix égal ou moindre que les originaux acceptés avec prix vérifiables.

PAS de pédales de course, ni de kit "racing". Il est permis d'avancer ou reculer les pédales d'origine.

24.1. SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DES FREINS AVANTS

Installation de 2 tuyaux d'admissions d'air dirigés vers les disques de freins avant, (un à gauche et un à droite, situé dans le pare choc avant), afin de refroidir les freins avant d'un maximum de 4" (de diamètre total maximum) sont acceptés.

L'admission d'air dans le pare-choc avant ne doit pas avoir plus de 4" d'ouverture et doit être installée de manière professionnelle.

25. Lettrage et apparence

La voiture doit être entretenue de façon convenable et être de belle apparence. PAS de lettrage fluorescent, scintillant, ou miroir et/ou Police Pack. Le lettrage doit être fait de façon professionnelle : les numéros doivent contraster avec la couleur de la voiture. (ex.: pas de bleu marin sur du noir). PAS de texte obscène. Aucun affichage et/ou de pancarte "à vendre" sur les voitures pendant les compétitions.

Les numéros pour les voitures de la série Sport Compacte sont les numéros à 1 et 2 chiffres compris entre 00 et 99. Ceux-ci doivent mesurer un minimum de 18" sur les côtés de la voiture, 24" sur le toit, et doivent apparaître en avant et en arrière de la voiture. L'attribution de numéro à 3 chiffres devra être acceptée par la direction pour des cas spéciaux commerciaux ou autres cas spéciaux. Les pilotes visiteurs portant le même numéro qu'un pilote local devront arborer un " X " bien visible à côté de leur numéro.

26. Radios-Émetteurs

Les radios RACECEIVER Elite-LP 1600 sont obligatoires pour tous. Aucun 2 way.

27. Transpondeurs

Le transpondeur est obligatoire. Les équipes peuvent faire l'acquisition de leur propre transpondeur ou la location de ceux-ci sera disponible en quantité limitée à l'Autodrome Montmagny (\$).

Les transpondeurs devront être de marque Westhold.

28. Équipement sécuritaire

- 28.1. Combinaison, gants et souliers, obligatoires, Homologuées SFi ou FIA. Il est obligatoire de porter un système de type HANS, Homologué SFi ou FIA
- 28.2. Casque, certification Snell SA2005, SA2010, SA2015, SA2020, FIA8859, FIA8860, OBLIGATOIRE. Le casque (full face) avec visière est fortement recommandé.
- 28.3. **Ceintures 5 points** de 3" Homologuées SFi ou FIA, ou 2" FIA HANS de largeur minimum et doivent être boulonnées en 5 points d'attaches sur le châssis avec des boulons de ½ " de diamètre minimum, ils devront être remplacés à la date d'expiration.
- 28.4. Filet protecteur, Dans la porte du pilote solidement fixé et fonctionnel, homologuées SFi ou FIA.
- 28.5. Extincteur chimique, minimum de 2.5lbs accepté avec attache en acier seulement. Il doit être inspecté et en vigueur selon les dates d'expiration.
- 28.6. Rembourrage (foam) obligatoire doit couvrir les tubes d'acier qui peuvent venir en contact avec le pilote, ou tous autres points qui pourraient le blesser.

29. Attribution des numéros

Le numéro 1 est réservé au champion de l'année précédente.

Les numéros sont attribués aux Pilotes qui réservent leur numéro lors de l'inscription. Celles-ci sont valides jusqu'à la fin de la saison. Il est donc recommandable de respecter ces échéances afin de conserver vos droits sur votre numéro.

30. Attribution des points

Les points sont attribués au pilote inscrit sur la voiture selon les procédures de courses de l'Autodrome Montmagny.

31. Immatriculation

Nous vous recommandons de vous informer à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec concernant l'immatriculation de votre voiture de course afin d'éviter tout désagrément lors de vos déplacements.

32. Autocollants

Il est obligatoire d'apposer les autocollants demandés par la piste à l'endroit fixé par la piste. Toute infraction à ce règlement entraîne automatiquement la perte des bonis ajoutés à la bourse s'il y a lieu.

AVIS IMPORTANT CONCERNANT LES AUTOCOLLANTS. Le plan fourni, s'il y a lieu, devra être suivi rigoureusement et les autocollants devront être apposés EXACTEMENT AUX ENDROITS déterminés sur ce plan.

(Dans le cas échéant ou les autocollants de la série ne seront pas aux endroits désignés, le pilote ne sera pas éligible aux bourses.)

33. Droit de participation

Seuls les pilotes ayant passé avec succès l'inspection de sécurité et conforme aux règlements.

34. Avis importants

1- ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LE BÉNÉFICE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE, PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, AFIN DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS.

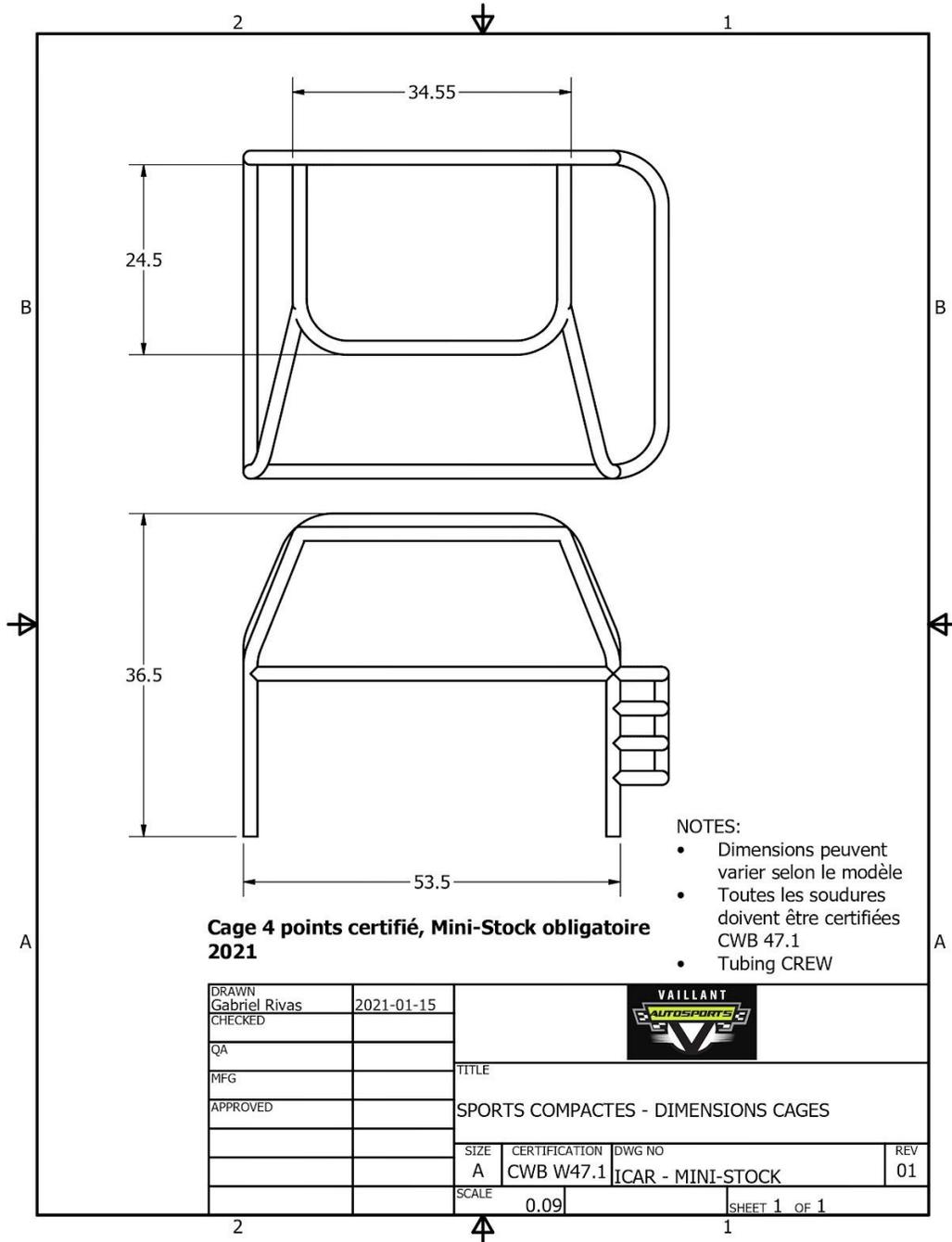
2- TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, VEUILLEZ CONSULTER LE DIRECTEUR STOWCK CAR DE L'AUTODROME MONTMAGNY

3- "RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DE COURSES" PUBLIÉ PAR L'AUTODROME MONTMAGNY ANNUELLEMENT FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CE RÈGLEMENT ET S'APPLIQUE ÉGALEMENT À TOUTES LES CLASSES.

4- TOUT ARRANGEMENT VERBAL NON ÉCRIT DANS LE RÈGLEMENT OU NON-AMENDÉ PAR ÉCRIT SUR LE SITE WEB DE L'AUTODROME MONTMAGNY OU TOUT AUTRE ENDROIT RÉSERVÉ À CETTE FIN NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ ET LE RÈGLEMENT ÉCRIT (OU SON AMENDEMENT) AURA PRIORITÉ.

35. Schéma

Cages :



36. Contacts

Directeur Stock Car

Howard Romanado

514-941-9366

hautodromemontmagny@hotmail.com

Inspecteur technique

Vincent Maheu

vincentmaheu@hotmail.com

37. Amendements

9.2 Amortisseurs

Amortisseurs équivalent aux amortisseurs d'origine, pas ajustable ou revalvable.

Installation libre en autant qu'ils soient fixés aux attaches original de la voiture utilisé.

11. Pneus

Pneus permis; Azenis rt615K et rt660

16. Transmissions

Les transmissions doivent être complète avec toutes les vitesses fonctionnelles (1-2-3-4-5-renverse).

Il est permis d'interchanger les gears (2^{ième} et/ou 3^{ième}) afin d'obtenir le ratio final sans quelles soient machinées. Flywheel d'origine et non allégé.